



PAR COURRIEL

Montréal, le 24 novembre 2021

Monsieur Jean-François Simard
Président
Commission des finances publiques
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Lettre de recommandations en regard du projet de loi n° 6 *Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions*

Monsieur le Président,

Medtech Canada est l'association nationale qui représente l'industrie canadienne des technologies médicales. Au Québec, elle compte plus de 320 entreprises d'équipements, de dispositifs et de services utilisés dans le diagnostic et le traitement des maladies et des problèmes de santé. Notre regroupement représente aussi des entreprises dans le domaine des technologies de l'information (TI) dans le secteur de la santé qui offrent des dispositifs et équipements connectés et en réseau. Le secteur des technologies médicales est stratégique pour le gouvernement du Québec. Sur le plan des services à la population, il est au cœur d'un potentiel immense d'amélioration de la qualité et de la valeur des services que reçoivent les usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux. Le secteur des technologies médicales représente près de 12 000 emplois au Québec.

Nous vous contactons aujourd'hui parce que nous souhaitons attirer votre attention sur certains éléments relativement au projet de loi n° 6, *Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions* (PL6). Nous travaillons en étroite collaboration avec les différents paliers gouvernementaux, les professionnels de la santé, les patients et autres parties prenantes pour contribuer à offrir un système de soins de santé de qualité axé sur les patients et soutenu par l'usage de la technologie médicale, notamment les TI et les applications numériques associées ou non avec les dispositifs et équipements médicaux. Nous sommes ainsi directement concernés par le PL6 puisque nous comprenons que le domaine de la santé, donc les réseaux informatiques sous la gouvernance du MSSS et du réseau de la santé, est inclus dans son champ d'application.

...2

Or, la cybersécurité dans le domaine médical est un enjeu très sensible comme on doit s'y attendre. L'industrie que nous représentons prend ses responsabilités avec rigueur depuis longtemps, et ce, à l'échelle globale. Des normes, des protocoles, des meilleures pratiques existent et sont utilisés largement. La plupart des juridictions comparables au Québec appliquent leur cadre normatif propre qui, généralement, respecte les normes reconnues dans l'industrie.

Medtech Canada a entrepris en 2020 des démarches avec la Direction générale des technologies de l'information (DGTI) du MSSS afin de faire en sorte que le Québec applique les meilleures pratiques en la matière et s'appuie sur les normes globales reconnues. Nous sommes heureux de la collaboration avec la DGTI et nous sommes convaincus qu'à l'issue de ces travaux, le Québec sera doté d'un cadre normatif robuste et en phase avec l'industrie, de manière à protéger l'intérêt public et permettre l'accès aux technologies numériques de pointe dans le réseau de la santé.

Nous sommes donc préoccupés que le PL6 puisse avoir un effet sur la « chaîne de commandement » lorsque viendra le temps de déterminer les normes et règles applicables pour la sécurité, l'intégration et le développement informatique dans le domaine de la santé. Il nous apparaît fort important de limiter le potentiel de conflits entre experts interministériels et/ou de supplantation de normes spécifiques à la santé par des normes plus génériques mais inadéquates. Cette préoccupation est encore plus pertinente dans le contexte où un projet de loi sur la gestion des données de santé est attendu.

Notre première recommandation consiste donc à prévoir explicitement dans le PL6 que le domaine de la santé sera traité à part, ou spécifiquement, par le nouveau ministère et de préserver les pouvoirs du ministre de la Santé et des Services sociaux en matière de cybersécurité.

Ensuite, à l'instar de [l'Association québécoise des technologies](#) (AQT)¹, Medtech Canada recommande la mise sur pied d'un comité avisé en matière de cybersécurité et de numérique afin de conseiller le ministre et de l'appuyer dans la définition des orientations, des programmes, des politiques et des stratégies et de s'assurer que le domaine médical y soit représenté.

Enfin, nous recommandons, comme l'AQT d'ailleurs, que le PL6 énonce un principe d'harmonisation avec les normes globales pertinentes afin de veiller à ce que le Québec ne soit pas géré en isolation en la matière, ce qui pourrait faire en sorte de le priver de solutions de grande valeur et tout à fait sécuritaires mais dont la manière d'y parvenir suivrait un chemin différent de celui anticipé par le nouveau ministère.

Comme indiqué en notes explicatives, le PL6 cristallise les missions du nouveau ministère, dont celles « d'animer et de coordonner les actions de l'État dans les domaines de la cybersécurité et du numérique, de proposer au gouvernement les grandes orientations en ces domaines, de déterminer les secteurs d'activités où il entend agir en priorité et de proposer au gouvernement

...3

¹ https://www.aqt.ca/wp-content/uploads/2021/11/AQT_PL6_Memoire_22nov2021.pdf

des mesures en vue d'accroître l'efficacité de la lutte contre les cyberattaques et les cybermenaces au Québec ». Conséquemment, nos demandes actuelles, notamment que les choses soient claires, permettraient inévitablement au projet de loi d'atteindre ces objectifs.

Nous remercions la Commission de bien vouloir tenir compte de nos recommandations dans le cadre de l'étude du PL6.

Dans le but d'assurer un suivi approprié à la présente, nous souhaiterions que cette lettre de recommandations soit déposée à titre de mémoire dans le cadre de l'étude du PL6.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, mes salutations les plus distinguées.

Le vice-président Québec,



Benoît Larose

- c. c. M. Éric Caire, ministre délégué à la Transformation numérique
M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux
M. Carlos J. Leitão, porte-parole de l'opposition officielle en matière de transformation numérique,
Mme Ruba Ghazal, porte-parole du deuxième groupe d'opposition pour le Conseil du trésor
M. Sylvain Gaudreault, porte-parole du troisième groupe d'opposition pour le Conseil du trésor